

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 912

présenté par
M. Véran

ARTICLE 42

I. – À la première phrase de l’alinéa 60, supprimer la référence :

« à l'article L. 162-17-2-1, ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après la référence :

« L. 162-16-5-2 »,

insérer la référence :

« , L. 162-17-2-1 ».

III. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« santé »

insérer les mots :

« et prestations associées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.